

## **COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL**

du vendredi 14 juin 2019  
ST JEAN DE COUZ (73) – Salle des fêtes de la Cochette

Validation du compte-rendu du bureau syndical du 4 avril 2019

### **1 - ADMINISTRATION FINANCES**

1.1 - Sortie de bien RN

### **2 - AGRICULTURE**

2.1 - Dépôt de candidature à un Projet Alimentaire de Territoire

2.2 - Convention de coopération Leader pour un projet de « médiation en alpages »

2.3 - Adhésion du Parc au Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère

2.4 - Convention de partenariat entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture Isère et Savoie Mont Blanc

### **3 - ENERGIE / MOBILITE**

3.1 - Prise de part dans la SAS Forestener

3.2 - Convention entre le Parc et AURA-EE dans le cadre du projet PEnD-Aura +

3.3 - Appel à Projet « Vélos et Territoires »

3.4 - Projet de coopération Leader « ciel étoilé »

3.5 - Adhésion aux Agences locales Energie Climat

### **4 - FORET / FILIERE BOIS**

4.1 - Engagements du Parc sur la construction en bois local

4.2 - « Appui à la modernisation de deux outils stratégiques de 1<sup>ère</sup> transformation bois du territoire »

### **5 - POLITIQUES TERRITORIALES**

5.1 - Adhésion à Cap Rural

5.2 - Soutien au projet « Sur les Pas des Huguenots »

5.3 - Renouvellement du poste d'animateur du programme Leader

### **6 - CULTURE**

6.1 - Participation au projet « Chemins faisant / Résidence d'éducation artistique et résidence de recherche en science sociales »

### **QUESTIONS DIVERSES**

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés, et demande validation pour le compte-rendu du 4 avril 2019. Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Il remercie le Bureau et lance les débats.

## **1 - ADMINISTRATION FINANCES**

---

### **1.1 Sortie de bien RN**

---

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage

La Réserve naturelle des hauts de Chartreuse a acquis en 2009 un véhicule de marque FIAT pour un montant de 14 096.50 €.

L'entretien et les réparations nécessaires deviennent trop onéreuses notamment par rapport à la cotation argus du véhicule.

Il a donc été décidé de vendre ce véhicule au Garage Sougey Lardin de St Laurent du Pont.

Cette opération apparaît dans le budget primitif de la Réserve naturelle des Hauts de chartreuse en section d'investissement (chapitre 041).

Il est à noter que les opérations d'amortissement de biens ne s'appliquent pas à cette dépense qui a été faite avant le passage à la M14 en 2011.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider cette cession à titre onéreux pour un montant de 1 500 €.***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2 - AGRICULTURE**

---

Points présentés par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'agriculture et à l'alimentation

### **2.1 Dépôt de candidature à un Projet Alimentaire inter-Territoire (PAiT)**

---

Depuis 2015, le Parc participe à la Stratégie Agricole et Alimentaire Interterritoriale mise en place par les Parcs de Chartreuse et du Vercors, le Pays Voironnais, Le Grésivaudan, Grenoble Alpes Métropole. En 2019, la ville de Grenoble et le territoire du Trièves se sont joints à cette démarche.

Sur le Parc de Chartreuse, cette démarche s'est concrétisée par la création de l'application « producteurs fermiers », qui s'élargit aujourd'hui aux autres territoires ; à des formations en direction des restaurateurs pour mieux utiliser les produits alimentaires locaux ; à un appui renforcé aux collectivités pour augmenter la part de produits frais, locaux et bio dans les cantines scolaires ; à l'organisation d'événements de sensibilisation autour des pratiques alimentaires individuelles...

#### **LE PROJET ALIMENTAIRE INTER-TERRITOIRE**

Le Parc de Chartreuse et ses partenaires souhaitent déposer une candidature en vue d'une labellisation PAiT (Projet Alimentaire inter-Territorial) auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dans le cadre de l'appel à projet « Programme National pour l'Alimentation ». Cette démarche a pour but :

- de renforcer les partenariats et les projets mis en place à cette échelle,
- de rendre visible l'engagement des territoires à travers une labellisation,

- d'élargir la gouvernance à la société civile et ancrer la transversalité des thématiques liées à l'alimentation,
- de pouvoir flécher des financements sur ces projets.

Cette démarche implique une logique interterritoriale de concertation pour promouvoir une alimentation de qualité, respectueuse de la nature et des hommes, accessible à tous en intégrant toutes les étapes : de l'installation d'agriculteurs à l'assiette et au-delà (réduction du gaspillage alimentaire, compostage, ...).

Cette démarche permettra de renforcer la coordination entre acteurs territoriaux pour créer une synergie d'actions dans les domaines tels que le foncier, l'économie alimentaire, la préservation des ressources naturelles, la santé, l'éducation à la transition alimentaire, ...

Un Conseil de l'Alimentation rassemblant tous les acteurs (élus, associations, acteurs économiques, collectifs citoyens) des territoires engagés dans la démarche a été créé. Il a pour mission de fédérer et de proposer les orientations des actions territoriales.

Pour le Parc de Chartreuse, cette démarche permettra de valoriser les actions déjà réalisées et celles à venir, de réaffirmer sa volonté d'agir pour une alimentation saine et de qualité pour tous.

Elle implique la mobilisation de moyens humains pour coordonner et mettre en œuvre les actions préconisées, comme chef de file opérationnel ou pour étendre au territoire des opérations expérimentées par les partenaires. Elle permettra éventuellement de lever des fonds conjointement pour la réalisation d'actions locales.

Type de contribution	
Contribution politique	Participation de 2 Vice-présidents (Vice-présidente à l'agriculture et alimentation et le Vice-président à l'énergie et à l'éducation au territoire) comité de pilotage du PAiT
Contribution technique	- suivi et coordination : 10 journées inscrites à la programmation annuelle - conduite des projets : 21 journées inscrites à la programmation annuelle
Contribution financière	Mobilisation de crédits pour financer les actions du programme sur différents contrats (contrat Parc, Leader...)

Corine WOLFF demande s'il existe des actions en parallèle sur d'autres territoires.

Brigitte BIENASSIS confirme que les actions d'expérimentation se feront sur le territoire et les territoires voisins. Sur chacun des 5 axes il y a un chef de file : la Chartreuse (forme de vente en circuit court), le Voironnais (GIP Fonds Départemental d'Investissement Agricole Alimentaire), Grenoble Alpes Métropole (Mise en place Pôle agro-alimentaire), le Trièves (concours « Cuisinez local »), le Parc du Vercors (accompagnement transition alimentaire) et le Grésivaudan (carte des producteurs et modes d'achat local interterritorial).

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la candidature à un PAiT portée par Grenoble Alpes Métropole et dans lequel le Parc de Chartreuse s'engage,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,***
- ***D'autoriser Grenoble Alpes Métropole à assurer la coordination du dépôt du dossier de labellisation au nom de l'inter-territoire.***

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 2.2 Convention de coopération Leader pour un projet de « médiation en alpages »

Les alpages de Chartreuse subissent une fréquentation touristique croissante. Ainsi le multi-usage de ces espaces est de plus en plus important et les conflits arrivent alors parfois entre les différents acteurs utilisateurs de ces zones d'alpages : randonneurs, bergers/éleveurs, ...

### DESCRIPTIF DE L'OPÉRATION

L'objectif de ce projet est d'unir les efforts de 3 territoires de montagne (Bauges, Montagne Basque et Chartreuse) pour mettre en commun des outils de communication existants ou à construire sur les réalités du métier de berger et les pratiques pastorales, ainsi que sur les enjeux environnementaux de ces milieux fragiles que sont les alpages.

L'opération est composée de 2 volets :

- **Echange et mise en commun des outils existants** : Chaque territoire a déjà mis en place différentes actions de sensibilisation au métier de berger ou pour favoriser une bonne cohabitation des usages. Il s'agit d'échanger sur ces actions pour voir leur condition de transférabilité. Un outil de partage collaboratif entre les territoires partenaires permettra de capitaliser cet échange d'expériences, de mettre à disposition les outils et ressources disponibles sur le sujet (vidéo, mallette pédagogique, jeux, dépliants, livret, flyers...).

- **Construction d'un ou plusieurs outils de communication** sur la base d'une stratégie partagée (message / cible / outil) avec des déclinaisons locales. Un travail est à mener sur le contenu des messages, le vocabulaire utilisé, la forme et le fond. Suite à ce travail, un outil commun sera créé, qui pourra être présenté dans un stand en commun lors d'un événement national (Salon de la Randonnée) pour diffuser les messages de communication élaborés ensemble.

Poste	Coût	Financier	Taux	Montant
Echanges d'expérience : accueil sur Chartreuse et déplacement d'une délégation en Bauges et Montagne Basque	10 222.00 €	LEADER	80	18 297.60 €
Capitalisation d'expérience : création d'un outil collaboratif (pris en charge par le PNR Bauges)	0 €	Région Auvergne Rhône Alpes	20	4 574.40 €
Stratégie de communication : construction commune et édition d'un outil (25 000 x 33%)	8 250.00 €			
Animation	4 400.00 €			
<b>Total</b>	<b>22 872.00 €</b>			<b>22 872.00 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet de coopération,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 2.3 Adhésion au Pôle agro-alimentaire de l'Isère

L'association « Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère » constitue un réseau d'opérateurs économiques des métiers de la production agricole, de la transformation, de la logistique et de la distribution. Ce collectif a été mis en place en partenariat avec les collectivités territoriales et leurs groupements de coopération, les organismes consulaires et les organismes techniques et de formation.

Cette association a pour objet de développer ou structurer des filières de proximité sur le territoire du Département de l'Isère en conjuguant le renforcement des différentes filières de productions agricoles, le partage de la valeur ajoutée entre l'amont et l'aval et une consommation citoyenne des filières agro-alimentaires. Les actions conduites récemment ont porté sur la promotion de la Marque *Alpe Is'Here*, la

participation à des évènements grand public, l'appui à des structures collectives notamment dans la filière viande bovine, la réalisation d'études / audits sur les filières départementales, ...

Les 9 partenaires impliqués dans la création de l'association en novembre 2018 sont : le Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole, les Communautés de Communes du Grésivaudan et du Pays Roussillonnais, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, les Chambres de Commerce et d'Industrie de Grenoble et du Nord Isère, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Isère, la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

L'association se compose de plusieurs collègues : des membres adhérents actifs, des membres titulaires et des membres associés.

Seuls les membres actifs ont une voix délibérative et doivent s'acquitter d'une cotisation.

Les membres associés peuvent être des acteurs publics ou privés qui interviennent dans le secteur agricole et alimentaire. Il n'y a pas d'appel à cotisation pour ce collègue.

Le Parc de Chartreuse porte depuis plusieurs années des actions dans les domaines du développement des circuits de proximité (promotion des productions locale, appui à l'approvisionnement local de la restauration collective, ...). Ces projets s'inscrivent de plus en plus, dans le cadre de la stratégie agricole et alimentaire interterritoriale développée avec une grande partie des collectivités citées et le Parc du Vercors.

Au regard de ces éléments et considérant la nécessité de développer des synergies entre l'association « Pôle Agro-Alimentaire de l'Isère » et le Parc naturel régional de Chartreuse dans les domaines des filières alimentaires de proximité, il est proposé de solliciter l'adhésion du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse en tant que membre associé (collège 6).

Brigitte BIENASSIS précise que c'est un outil opérationnel car il s'articule bien avec le PAiT.

Anne GERIN confirme que la marque *Alpe Is'Here* s'est bien développée, le nombre de produits ayant considérablement augmenté.

Dominique ESCARON rajoute qu'il est important de se rattacher à l'association, car il ne serait pas judicieux de proposer uniquement les produits de Chartreuse, l'offre étant limitée.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'approuver l'adhésion au pôle agro-alimentaire de l'Isère,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision***

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **2.4 Convention de partenariat 2019 entre le Parc, l'AAC (Association des Agriculteurs de Chartreuse) et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc**

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un nouvel accord cadre en 2017, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

En déclinaison de ce nouvel accord cadre, le rôle et l'implication de chacun des partenaires sont précisés

dans une convention annuelle signée entre les différentes parties. Cette convention annuelle précise les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre pour l'année 2019, sur le plan technique et financier.

Roger VILLIEN demande qui est à la présidence de l'Association des Agriculteurs de Chartreuse. Brigitte BIENASSIS explique qu'il n'y a pas de Président, le bureau fait office de présidence, chaque personne ayant un rôle et des spécificités bien définies.

Elle rajoute qu'une structure de développement agricole pourrait aider à la mise en place d'un nouveau fonctionnement, par exemple le système de cotisation n'est pas vraiment en place. À l'origine, l'adhésion était gratuite puis elle est devenue payante (adhésion symbolique de 10 € par agriculteur), mais il y a aujourd'hui très peu de cotisants. Donc l'organisation reste à revoir.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider la Convention de partenariat 2019 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc,**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.**

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

---

### **3 – ENERGIE / MOBILITE**

---

#### **3.1 Prise de part dans la SAS Forestener**

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

La délibération du Bureau syndical, en date du 5 mai 2017, a permis de :

- Valider l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches de production d'énergie renouvelable citoyenne ;
- Valider l'implication du Parc par une prise de part dans de telles sociétés.

Pour accompagner le développement de petits réseaux de chaleur bois, ce qui constitue un objectif de la démarche TEPOS, le Parc pourrait rentrer, à hauteur de 1.000 €, au capital de Forestener, outil de développement de projets de réseaux bois, à gouvernance citoyenne, comme il l'a fait pour Buxia Energies, Energ'Y Citoyennes, Le Solaret et Grési 21.

#### **Éléments d'information sur la gouvernance de Forestener**

La société Forestener est une Société par Action Simplifiée à capital variable de 31 600 €. La gouvernance de Forestener est à ce jour composée :

- D'experts techniques de la production de chaleur bois : Fabrik'enr (société de développement de projets EnR), Hargassner France Alpes (fournisseur de chaufferies bois) et Hargassner France Rhône Savoie.
- D'acteurs publics et de financement citoyen de projets EnR : Energie Partagée Investissement (outil de collecte d'épargne citoyenne et d'investissement dans des sociétés de projets EnR), Enercoop Rhône-Alpes (fournisseur d'énergie 100% renouvelable) et la Commune de Lucinges.

A ce jour, la gouvernance est organisée autour d'une seule assemblée des actionnaires mais il est prévu qu'elle évolue en créant 3 collèges de la manière suivante :

- Collège « Fondateurs » incluant Energie Partagée Investissement, Fabrik'EnR, Enercoop Rhône Alpes, Hargassner France Alpes et Rhône Savoie ;
- Collège géographique « Territoire Isère / Métropole grenobloise / PNRC » incluant :
  - Grenoble Alpes Métropole, Commune de Quaix, Commune de Sassenage, Parc naturel régional de Chartreuse, Autres communes avec projets à venir

- Energ'Y Citoyennes
- Collège géographique « Territoire de l'Agglomération d'Annemasse » incluant la Commune de Lucinges, et autres communes avec projets à venir.

Le conseil d'administration serait alors constitué des administrateurs suivants : les 5 fondateurs CA et un nombre de représentants par collège proportionnel au nombre de projets sur le territoire concerné.

Jean-Luc POULET fait connaître le projet de réseau de chaleur de Quaix en Chartreuse en lien avec la société Forestener. La commune s'est engagée sur 20 ans dans la réalisation d'un réseau de chauffage à granulés qui alimentera quelques bâtiments communaux.

Dominique ESCARON précise que le Parc a déjà pris des parts dans des sociétés similaires. Cela permet de s'investir dans les projets autrement que par le biais de subvention, le Parc est actionnaire et participe à la vie de ces sociétés. Grenoble Alpes Métropole va également prendre des parts.

#### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De prendre une participation à hauteur de 1.000 euros dans la SAS Forestener,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.***

Votants (en voix) : 23

Exprimés (en voix) : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 1 (Jean-Luc POULET)

Arrivée de Céline BURLET et Maxence ORTHLIEB.

### **3.2 Convention entre le Parc et AURA-EE dans le cadre du projet PEnD-Aura +**

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente en charge de l'Urbanisme et des Déplacements

Le Parc a répondu à un appel à projet piloté par AURA-EE (l'Agence régionale de l'énergie et de l'environnement), axé sur « une innovation et une massification significative en région, tout en s'appuyant sur une sélection de qualité, argumentée et objective, d'actions très ciblées pour leur performance en termes de réduction des consommations d'énergie liées à la mobilité quotidienne, tant pour les publics précaires que les non précaires ».

Le programme, intitulé PEnD-Aura +, réunit 18 partenaires qui ont tous déposé un plan d'actions.

Ce programme a été approuvé par arrêté le 15 mars 2019 et fait l'objet par ailleurs d'une convention entre AURA-EE qui en est le porteur, l'ADEME et la DGEC pour sa mise en application.

Concernant le Parc, le programme opérationnel porte sur la massification de la mutualisation de trajets, via le développement du covoiturage, de l'autostop et de l'autopartage. Il portera sur des actions de sensibilisation, d'animation et d'évaluation, liées au développement de ces pratiques.

Le budget prévu est de 101 600 euros sur deux ans, avec un financement assuré à 100% par le mécanisme de certificats d'économies d'énergie, reversé par AURA-EE.

La convention a pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du programme PEnD-AURA + tel que prévu et déposé par le Parc.

Il est demandé une précision sur la définition de « nudges » souvent mentionné dans l'annexe descriptive des actions.

Traduction de l'anglais : « coup de coude / coup de pouce », qui signifie que c'est une technique pour inciter des personnes ou une population ciblée à changer leurs comportements ou à faire certains choix sans être sous contrainte ni obligations.

Brigitte BIENASSIS demande comment seront récupérés les certificats d'énergie.

Anne GERIN confirme que les certificats sont récupérables par toutes les collectivités.

Elle rajoute que ce programme permet de pérenniser le poste de chargé de mission mobilité jusqu'en juin 2021.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'autoriser le Président à signer la convention,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.**

Votants (en voix) : 26  
Exprimés (en voix) : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### **3.3 Appel à projet « Vélos et Territoires »**

Point présenté par Anne GERIN, Vice-présidente en charge de l'Urbanisme et des Déplacements

L'ADEME a lancé un appel à projet « Vélos et territoires », visant à accompagner les territoires au développement du vélo, et en particulier les territoires ruraux.

Le Parc est l'un des 102 lauréats en France, et l'un des 12 lauréats en Région, avec le projet intitulé « CREC : Ça roule en Chartreuse ! ».

L'objectif de ce projet est d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de développement du deux-roues en Chartreuse, pour les déplacements quotidiens et de loisir, pour les habitants, les jeunes et les visiteurs. La démarche sera menée en coordination avec les autorités organisatrices de la mobilité du territoire, en prenant en compte les spécificités du territoire, et avec une attention particulière portée sur les connexions urbain/rural et l'inter village.

La première étape de ce projet est de réaliser un schéma directeur vélo, qui permettra d'identifier la stratégie à mettre en place, en termes d'aménagements, d'offre de service et de communication, de gestion, d'entretien, de promotion.

Les étapes suivantes seront liées à la mise en place de cette stratégie.

Budget prévisionnel de la première étape :

Dépenses	Coût (€ TTC)	Recettes	Taux	Montant (€ TTC)
Schéma directeur vélo	30 000.00 €	ADEME	70%	21 000.00 €
		LEADER (Europe)	30%	9 000.00 €

Pour information, Anne GERIN fait part de la mise en place par le Pays Voironnais d'un schéma vélo, plutôt sur la partie Sud du Voironnais (Voiron, La Buisse, Moirans, Coublevie...) dans le but d'irriguer Centr'Alp.

Céline BURLET, pour le Département de l'Isère, rappelle l'existence du projet de la Voie Verte reliant Entre-Deux-Guiers à St Joseph de Rivière (12 km), en suivant la zone Natura 2000 de l'Herretang. Le parcours sera réalisé en « enrobé naturel » (pas de goudrons mais des matériaux naturels). Les travaux devraient débuter en 2020.

Concernant l'appel à projet, Danielle ROMAGNOLI, demande si l'opération intègre les VTT et quelle est l'échéance du programme et son périmètre.

Anne GERIN précise qu'il inclut tous les 2 roues, la mise en place du projet est d'environ 1 an et qu'il inclut tout le territoire du Parc.

Daniele ROMAGNOLI fait part de son intérêt pour intégrer le comité de pilotage.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De lancer cette action,**
- **De valider le plan de financement tel que défini ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action et notamment à signer les dossiers de subventions et la convention avec l'ADEME.**

Votants (en voix) : 26  
 Exprimés (en voix) : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 3.4 Projet de coopération Leader « Ciel étoilé »

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

Le Parc s'est engagé dans un projet de coopération LEADER, aux côtés des Parcs du Massif des Bauges et du Pilat.

Ce projet commun, prévu sur trois ans a pour objectif de développer la gestion durable de l'éclairage public sur le territoire. L'éclairage public est à la croisée de nombreux enjeux : biodiversité, économies d'énergie, problématiques sociétales et tourisme.

De nombreuses communes ayant déjà des démarches positives (réduction de la puissance d'éclairage, réduction du nombre de points lumineux, extinction nocturne totale ou partielle...), le Parc se doit de mettre en valeur ces démarches afin de massifier la gestion durable de l'éclairage public. Dans le projet de Charte, l'ambition est d'atteindre un objectif de 80% des communes qui pratiquent une extinction nocturne à l'horizon 2035.

Ce projet comporte plusieurs volets :

- Gouvernance du projet ;
- Diagnostic de l'état du territoire et proposition de « Charte de l'éclairage public » concertée ;
- Sensibilisation et accompagnement des communes dans leurs démarches ;
- Sensibilisation du grand public sur l'éclairage public et les enjeux sur la biodiversité, l'énergie, l'observation du ciel, la santé...

Budget prévisionnel :

Dépenses	Coût (€ TTC)	Recettes	Taux	Montant (€ TTC)
Projet de coopération	21 200.00 €	Région	33 %	7 000.00 €
		Département de la Savoie	20 %	4 200.00 €
		Europe (Leader)	47 %	10 000.00 €

Dominique ESCARON signale que cela représente peu d'investissement pour les communes. Pour ce qui concerne le Sappey en Chartreuse le SEDI a géré toute l'installation.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **D'approuver le projet de coopération Leader « Ciel Etoilé » et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer l'accord de coopération entre les partenaires du projet,**
- **D'autoriser le Président à engager l'opération, solliciter les subventions et effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre du projet.**

Votants (en voix) : 26  
 Exprimés (en voix) : 26  
 Pour : 26  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 3.5 Adhésion aux agences locales Energie Climat

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

L'ALEC, l'AGEDEN et l'ASDER sont les trois associations de promotion des énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie, respectivement de la Métropole grenobloise (11 communes concernées), de l'Isère hors métropole (27 communes concernées) et de la Savoie (19 communes concernées). Elles accompagnent les collectivités dans leurs démarches territoriales, réalisent des études d'opportunité sur des projets d'énergie renouvelable ou de rénovation de bâtiments, et elles assument aussi le rôle d'espace info énergie en apportant du conseil au particulier.

Le Parc, dans le cadre de sa démarche TEPOS, travaille étroitement avec ces trois associations, qui apportent leur expertise et leur accompagnement dans de nombreuses actions menées sur le territoire.

#### Proposition d'adhésion à ces trois associations

Dans le cadre de ses missions, le Parc va être amené à travailler encore plus étroitement avec ces trois structures, et il est proposé de soutenir leur action en cotisant.

Il est possible d'adhérer à tout moment en sachant que l'adhésion est valable pour l'année civile (fin le 31/12 de chaque année).

Le montant de la cotisation annuelle en 2019 pour les collectivités est fixé à :

- 150 euros pour l'ASDER
- 100 euros pour l'AGEDEN
- L'adhésion à l'ALEC n'est pas opportune pour le moment, étant donné que le montant d'adhésion pour les collectivités est porté à 15 000 € (l'unique Syndicat adhérent étant le SMTC), les statuts ne sont donc pas adaptés à une adhésion du Parc. D'autre part, ces statuts vont être modifiés prochainement, il est donc plus opportun d'attendre.

Céline BURLET demande s'il n'est pas opportun que ces associations fusionnent.

Dominique ESCARON répond qu'il n'y a pas de possibilité de fusion, en effet, elles n'ont pas les mêmes compétences.

#### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la cotisation du Parc à l'AGEDEN et à l'ASDER,**
- **D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 4 – FORET / FILIERE BOIS

Points présentés par Roger VILLIEN, Vice-président délégué à la forêt filière bois

### 4.1 Engagement du Parc sur la construction en bois local

Depuis 2017, une stratégie « forêt-bois » est mise en place à l'échelle inter-territoriale (Inter-TEPOS-CV) en lien avec Grenoble Alpes Métropole, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, la Communauté de communes Le Grésivaudan, le PNR du Vercors, la Communauté de Communes du Trièves, la Communauté de Communes Saint-Marcelin Vercors Isère, le syndicat mixte du Pays Sud Grésivaudan.

Une des actions lancées en 2018 consiste à favoriser le développement de l'usage du bois local dans la commande publique. A terme, il s'agit que chaque collectivité de l'Inter-Tepos s'engage concrètement à délibérer sur le bois local dans leurs maîtrises d'ouvrage à venir.

En effet, bien que les massifs de Chartreuse, du Vercors et de Belledonne soient des massifs forestiers produisant du bois recherché pour la construction, il reste encore beaucoup à faire pour inscrire l'usage du bois dans les projets de bâtiments décidés par les collectivités (communes, EPCI).

Il est proposé que le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse s'engage à développer dans ses bâtiments (construction, extension ou réhabilitation) l'usage du bois matériau et/ou du bois-énergie, afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de l'environnement et au développement de l'économie locale.

Pour ce faire, le Parc en tant que maître d'ouvrage public s'engage à étudier la solution bois local (construction et/ou énergie) à chaque projet de la collectivité et s'assure, lors du lancement de toute nouvelle procédure de passation de marché, de la meilleure prise en compte du bois dans ses deux usages (matériau et/ou combustible), dans le respect des règles de mise en concurrence.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- **De valider l'engagement du Parc de Chartreuse à étudier la solution « bois local » dans les projets dont il a la maîtrise d'ouvrage,**
- **D'autoriser le Président à signer la délibération « bois local » proposée dans le cadre de la stratégie forêt-bois Inter-Tepos.**

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **4.2 Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1<sup>ère</sup> transformation du bois du territoire**

---

Depuis 2 ans, le Parc de Chartreuse, en lien avec le CIBC, accompagne 2 scieries du territoire dans leur transmission et leur modernisation. Le maintien de l'activité de ces 2 scieries est stratégique pour la pérennité de la transformation du bois sur le territoire et pour la réussite de l'AOC Bois de Chartreuse. Il s'agit de :

- la scierie de Chartreuse basée sur la ZI Chartreuse Guiers, gérée actuellement par les 3 frères Cayer Barioz et qui devra être transmise avant l'été 2021.
- la scierie Frison située à en proximité de la D1006 sur la commune de St Cassin. Cette scierie a été reprise récemment par 2 co-gérants (Jean Philippe et sa sœur Alexandra Frison).

Si les 2 scieries n'en sont pas au même stade de transmission, elles restent à largement moderniser pour en faire des outils plus performants et viables à moyen terme.

Ainsi la scierie Frison cherche à acquérir un séchoir sous vide et une raboteuse (financement POIA en cours). Elle profite également de cet investissement pour remettre à plat toute la partie circulation et sécurité, démarche très intéressante au regard des contraintes de place qu'elle connaît.

Quant à la scierie de Chartreuse, elle ne manque pas de place et les gérants ont démarré une recherche active de repreneurs. Ils se sont faits accompagnés par l'interprofession Fibois 38 pour préparer cette éventuelle transmission (changement de statut par exemple). Dans ce cadre, il leur serait utile d'avoir une évaluation des investissements nécessaires pour moderniser l'outil afin de l'intégrer dans leur démarche.

Il est proposé de réaliser une étude permettant le déclenchement d'investissements dans ces 2 entreprises. Il s'agirait notamment :

- D'analyser l'organisation actuelle de chaque scierie (productivité/poste, points à améliorer, sécurité)

- D'accompagner l'implantation de nouveaux outils de production : séchoir et raboteuse
- De définir un plan de circulation sécurisée et d'optimisation des espaces de production sur l'ensemble des postes des scieries et des espaces d'accueil des clients

Jean-Paul CLARET s'étonne que la scierie Sourd de St Pierre d'Entremont ne soit pas mentionnée dans l'opération, car le même problème va se poser pour la transmission, et que les propriétaires sont ouverts à la discussion.

Roger VILLIEN lui précise que cette étude servira pour d'autres scieries, et que celle-ci fait évidemment partie des 3 scieries stratégiques du massif.

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider le lancement de l'opération « Appui à la modernisation des outils stratégiques de 1ère transformation du bois du territoire » en 2019,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## **5 – POLITIQUES TERRITORIALES**

Points présentés par Dominique ESCARON, Président

### **5.1 Adhésion à Cap Rural**

CAP RURAL est une association qui agit au profit des acteurs du développement. Les agents du Parc font régulièrement appel aux divers services proposés par cette association. Le système de cotisation a récemment évolué. Les Syndicats mixte des Parcs peuvent désormais y adhérer pour un cout forfaitaire réduit à 500 €.

Brigitte BIENASSIS affirme que l'adhésion à l'association est très intéressante. Cap Rural est une association aidée par l'Etat et la Région sur le thème de l'innovation rurale.

Elle fait part de son expérience pour l'aménagement de la traversée du bourg de St Pierre d'Entremont, où ils sont intervenus pour la commune, ils aident, animent des réunions participatives...

Elle invite les autres collectivités à adhérer.

**Compte tenu de l'intérêt de cet organisme au regard des services, formations qu'il propose,**

**Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider l'adhésion du Parc à CAP RURAL,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## 5.2 Soutien au projet « Sur les pas des Huguenots »

---

« Sur les pas des Huguenots » est un projet de coopération transnational ayant pour objectifs la mise en place, le développement et la gestion touristique de plusieurs itinéraires de randonnées qui suivent le tracé historique de l'exil de Huguenots après la révocation de l'Edit de Nantes en 1685.

Ce projet abordant la randonnée historique, en alliant patrimoine, découverte, rencontre ainsi que les valeurs de tolérance et d'intégration, a été construit dans le cadre du programme européen Leader. Il réunit plusieurs partenaires internationaux (français, suisse, allemand et italien) qui ont signé un accord de partenariat, définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse accompagne le projet depuis 2014 :

- Adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle (1 000 € à 1 800 € entre 2014 et 2018) ;
- Participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association ;
- Animation et signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

Le programme d'actions de 2018 a été en partie contrecarré par les difficultés de fonctionnement de l'association (dont le retard très important des paiements des financements européens Leader de plus de 24 mois). 2019 sera une année de transition devant permettre de préparer un nouveau « business model ».

### INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association nous sollicite pour un nouveau soutien au titre de l'année 2019 :

- adhérer à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation de 1 900 €,
- participer financièrement à la réalisation des actions pour 1 000 € : renforcement du produit et des services (ex. : réseau hébergeurs, élargissement des publics et des pratiques dont le vélo et la moto), poursuite d'actions de communication au niveau national et international (ex. : brochure, salons, relations presse), nouvelle animation du projet (ex. : mise en œuvre des actions 2018 non réalisées, recrutement d'une nouvelle animatrice).

Dominique ESCARON rappelle qu'il s'agit d'un renouvellement d'adhésion.

Céline BURLET demande quelles sont les communes traversées sur notre territoire.

Les étapes du chemin en Chartreuse sont (du Grésivaudan à la Bastille) : Biviers, St Pancrasse, St Bernard du Touvet, Barraux et Apremont.

Artur FATELA explique que la fréquentation sur le trajet est en constante augmentation et cite Christophe ENGRAND, Maire de Barraux, qui voit les marcheurs affluer.

Céline BURLET demande si les marcheurs suivent exactement le tracé.

Dominique ESCARON confirme que les randonneurs suivent le parcours et font des étapes de gîte en gîte.

Artur FATELA rappelle que le Parc est intervenu pour l'attribution d'une subvention au gîte communal de St Pancrasse qui compte accueillir de nombreux pèlerins, et que le GR a obtenu la labellisation Européenne pour 4 ans.

Brigitte BIENASSIS trouve le montant de la cotisation un peu élevé, mais Dominique ESCARON lui précise que l'association est encore en création et en plein développement.

Céline BURLET complète en précisant que les retombées économiques sont très importantes, comme pour les autres chemins de pèlerinage (ex : Compostelle).

Dominique ESCARON ajoute que le chemin prend sa source en Suisse et en Allemagne, ce qui apporte une nouvelle clientèle.

### Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 900 €, le sentier traversant notre territoire sur 91 km,***
- ***De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les pas des Huguenots » pour un montant de 1 000 €,***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

Votants (en voix) : 26  
Exprimés (en voix) : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

### 5.3 Renouveau du poste d'animateur du programme Leader

---

Le Parc naturel régional de Chartreuse est porteur d'un programme financier européen « LEADER », qui permet de soutenir des actions de développement rural jusqu'en 2020.

Son programme d'actions, intitulé *Le Parc, leader d'une nouvelle organisation territoriale*, se décline en 5 axes d'intervention :

- mobilisation des ressources locales pour valoriser économiquement le territoire
- un accueil de qualité et un esprit d'entreprendre, pour dynamiser l'économie locale
- la gestion durable des ressources du territoire, pour une identité affirmée et pour une transition énergétique
- coopération transnationale et interterritoriale
- animation, gestion et fonctionnement du programme

Afin de mettre en œuvre ce programme et pour répondre aux exigences de la Région, autorité de gestion des fonds européens, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est engagé à mettre en place une équipe d'animation et de gestion LEADER, tout le long du programme. Dans un premier temps, a été créé un poste d'animateur pour une durée de 3 ans. Compte tenu de la durée du programme et afin d'accompagner les porteurs de programme dans la durée, il est proposé de prolonger le contrat pour une durée de 3 ans.

Corine WOLFF fait part de la réunion de mardi dernier sur l'état d'avancement des fonds.

Artur FATELA précise que les fonds ne sont toujours pas arrivés.

Corine WOLFF félicite la chargée de mission qui réalise un travail très efficace.

Ce que confirme Gérard ARBOR et notamment Jean-Luc POULET, pour son intervention dans l'accompagnement de la création d'un espace de co-working à Quaix en Chartreuse, qui sera nommé « Quaix-working ».

*Compte tenu de la nécessité de mener à bien l'accompagnement des porteurs de projets dans le cadre du Programme Leader,*

*Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984*

**Après en avoir délibéré, le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De renouveler le poste d'animateur du programme Leader dans les conditions ci-dessous détaillées :***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment le contrat de travail.***

Missions principales :

#### 1/ Mise en œuvre du programme Leader

- Organiser et animer les réunions du comité de programmation.
- Accompagner les porteurs de projets (de l'émergence à la réalisation, ainsi que le paiement en lien avec la gestionnaire Leader).
- Participer aux réseaux Leader et associés.
- Animer et suivre les projets de coopération.
- Assurer le suivi administratif et financier du programme.
- Piloter l'évaluation en continu du programme.
- Développer une stratégie de communication spécifique à Leader et assurer sa mise en œuvre en lien avec la responsable communication.

2/ Assurer la coordination entre les différentes politiques contractuelles et le programme Leader

- Assurer la coordination des politiques contractuelles appelées à cofinancer le programme Leader.
- Participer aux diverses instances de gouvernance et aux diverses commissions thématiques ou groupe de travail des programmes.
- Assurer une animation territoriale autour des questions liées à la transition énergétique et à la mobilité (TEPOS)
- Piloter certains projets en rapport avec ces programmes ou ces thématiques.
- Animer le lien avec les partenaires (Etat, Région, Départements, intercommunalités du Parc, chambres consulaires, ASP, ...).

Missions secondaires

- Participer à la vie du Parc (réunion d'équipe...) et aux actions transversales conduites par le Parc au titre de son activité générale (révision de charte, etc.).

Niveau de recrutement /Profil

- Formation supérieure (bac + 2 et plus)
- Expérience significative en animation de procédures territoriales contractuelles,
- Expérience dans la structuration et l'animation de réseaux.
- Expérience dans l'accompagnement de porteurs de projets (identification des besoins)
- Aptitude à travailler en équipe et avec différents types d'acteurs (élus, acteurs socio-économiques, techniciens, partenaires institutionnels...).
- Capacités d'animation.
- Esprit d'analyse et de synthèse.
- Bonnes capacités rédactionnelles.
- Maîtrise dans l'utilisation des logiciels bureautiques courants

Niveau de recrutement

Cadre d'emploi des rédacteurs principaux

Statut :

Le poste sera pourvu soit par voie statutaire soit par voie contractuelle dans le cadre de l'article 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

---

## 6 – CULTURE

Point présenté par Dominique ESCARON, Président

---

### 6.1 Participation au projet « Chemins faisant / Résidence d'éducation artistique et résidence de recherche en sciences sociales »

---

Dans le cadre de la convention signée entre le réseau des Parcs naturels régionaux d'Auvergne Rhône Alpes (APARA) et la DRAC Auvergne – Rhône-Alpes, les Parcs naturels régionaux de Chartreuse, des Monts d'Ardèche et du Pilat ambitionnent d'accueillir conjointement une résidence d'artiste et de chercheur.

Cette résidence est envisagée autour d'une thématique retenue comme fil conducteur de cette convention depuis 2018 à savoir **l'itinérance**, et plus précisément pour cette proposition 2019-2020 **l'itinérance de loisirs**.

Dans ce cadre, le Parc naturel régional de Chartreuse accueillerait en résidence l'équipe artiste et scientifique retenue collectivement autour d'un des 2 itinéraires culturels européens et thèmes suivants :

**-les routes de la mémoire huguenote avec** le GR 65 qui reprend l'itinéraire « sur les Pas des Huguenots », itinéraire culturel européen qui évoque l'exil des protestants à la suite de la Révocation de l'Edit de Nantes en octobre 1685

**-les routes du voyage et du partage** avec le chemin de Saint-Martin de Tours / itinéraire culturel européen, et la valorisation des initiatives citoyennes/solidaires et des patrimoines qui jalonnent le parcours

### **Modalités d'exécution**

La résidence s'organise sur un mois pouvant être réparti en plusieurs période de présence sur le terrain comme suit :

- une semaine de repérage à l'automne 2019,
- trois semaines de résidences à raison d'une semaine par mois entre les mois de mars et juillet 2020.

Le choix des équipes artistiques et des chercheurs se fera au sein d'un comité de pilotage qui réunira les représentants de la DRAC, des Parcs concernés, mais aussi de l'Education nationale, ainsi que la Région Auvergne-Rhône- Alpes au mois de juillet 2019.

Tout au long de la résidence, un carnet de bord commun (sous forme de blog ou autre) sera mis en place en lien avec les Parcs et permettra à tous de suivre l'avancée du travail.

Les actions d'éducation artistiques et d'explorations scientifiques seront restituées sous une forme commune en deux temps : sur les lieux d'enquêtes et dans le cadre d'une restitution globale de l'ensemble des territoires à construire avec l'APARA.

Les actions de communication liées à ces actions (mise en place des ateliers, restitution, etc.) seront menées en lien avec les Parcs.

### **L'objectif de cette démarche coopérative est de :**

- retenir une équipe mixant compétences artistiques et scientifiques,
- proposer une intervention concomitante sur 3 territoires de Parcs partageant une problématique commune,
- interroger les processus à l'œuvre sur les territoires traversés par des itinéraires de grande randonnée aux identités parfois fortes et/ou parfois mal perçues.

### **Implication pour le PNR**

L'opération bénéficie d'un financement intégral de la part de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre d'un portage en cours de détermination s'élevant à 20 000 € pour l'artiste en résidence d'éducation artistique et 20 000 € pour le chercheur, hormis l'accueil logistique des équipes artistiques et scientifiques sur le Parc.

Chacun des 3 Parcs bénéficiaires de ces Résidences Artiste-Chercheur devra ainsi contribuer au projet pour les dépenses d'accueil et logistique ainsi qu'un peu de communication.

Ce reste à charge pour le Parc de Chartreuse représente un budget prévisionnel global de 2 500 €

### **Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***De valider la mise en œuvre de ce projet de coopération inter-parcs ;***
- ***De participer au projet à hauteur de 2 500 € ;***
- ***D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.***

Votants (en voix) : 26

Exprimés (en voix) : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Dominique ESCARON informe sur le « grand oral » de la charte qui aura lieu ce lundi 17 juin à Paris au CNPN. La délégation est composée de 2 personnes de la Région : 1 élue Nathalie BERANGER et 1 technicienne Corinne BISSARDON, 2 élus du Parc : Dominique ESCARON et Corine WOLFF et 2 techniciens du Parc : Artur FATELA et Laure BELMONT ainsi que Fabien HOBLEA, Président du Conseil scientifique mais aussi membre du CNPN.

- Jean-Paul CLARET fait remonter une observation qui a été faite au Col de la Cluse, où une exploitation forestière est actuellement en court. Il a constaté que l'exploitant était en train d'effectuer une coupe rase, dans une forêt en pente avec une abatteuse, sans en avoir prévenu la commune. Une station de sabots de Vénus aurait été détruite et la forêt « massacrée ».

Dominique ESCARON lui propose de dresser un procès-verbal, de manière à établir un constat avec des photos à l'appui.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 heures 45*

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

BUREAU SYNDICAL  
14 juin 2019  
ST JEAN DE COUZ (73)

PRESENTS

**1<sup>er</sup> collègue**

**2<sup>ème</sup> collègue**

BURLET Céline (pour partie)

GERIN Anne

**3<sup>ème</sup> collègue**

WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> collègue**

**5<sup>ème</sup> collègue**

ARBOR Gérard

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

ORTHLIEB Maxence (pour partie)

VILLIEN Roger

**6<sup>ème</sup> collègue**

PERRET Jacques

ROMAGNOLI Danielle

**7<sup>ème</sup> collègue**

CLARET Jean-Paul

DAL'LIN Gérard

POULET Jean-Luc

**membres de l'équipe technique**

FATELA Artur

MALLIER Peggy

EXCUSES ET POUVOIRS

**1<sup>er</sup> collègue**

BERANGER Nathalie à ARBOR Gérard

LANGENIEUX-VILLARD Philippe

**2<sup>ème</sup> collègue**

ENGRAND Christophe à BURLET Céline (pour partie)

**3<sup>ème</sup> collègue**

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

**4<sup>ème</sup> collègue**

LEBLANC Christian à GERIN Anne

MERIAUX Pierre à ESCARON Dominique

**5<sup>ème</sup> collègue**

LOVERA Jean

PETIT Jean-Paul à CLARET Jean-Paul

ROUGIER Alain

**6<sup>ème</sup> collègue**

QUAIX Mireille à VILLIEN Roger

**7<sup>ème</sup> collègue**

SEJOURNE Denis à BIENASSIS Brigitte

HUGELE Fabrice

**Invités**

GAYMARD Hervé – Président CD Savoie

HOBLEA Fabien – Président conseil scientifique